

DOSSIER N°: 24865

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU
RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU PROSPECTUS**

ET

Technologies Miranda Inc.

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus définitif de l'émetteur susmentionné en date du 30 novembre 2005 a été visé par les autorités de la *Colombie-Britannique*, de l'*Alberta*, de la *Saskatchewan*, du *Manitoba*, de l'*Ontario*, du *Québec*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Écosse*, de l'*Île-du-Prince-Édouard*, de *Terre-Neuve et Labrador*, du *Yukon*, des *Territoires du Nord-Ouest* et du *Nunavut*.

Fait à Montréal, le 30 novembre 2005.

L'Autorité des marchés financiers,

(s) Eve Poirier
Eve Poirier
Chef du Service du financement des sociétés

Projet SEDAR n°:845063

DÉCISION N^o : 2005-MC-4067

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 845063

DOSSIER N^o : 24865

Objet : Technologies Miranda Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 27 octobre 2005;

Vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu le *Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus du 30 novembre 2005 de Technologies Miranda Inc. concernant le placement d'un maximum de 13 886 378 actions ordinaires au prix de 11,25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 30 novembre 2005.

(s) *Eve Poirier*
Eve Poirier
Chef du Service du financement des sociétés
FD/pg